

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JUIN 2017 – 20H30

**Membres présents :** Jean-Baptiste CAU, Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

**Membre absente excusée :** Marie-Françoise GIRARDET qui donne procuration à Nicolas GIRARDET

**Secrétaire de séance :** Bernard SÉNÉ

### ORDRE DU JOUR :

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2017**

- 1. Lotissement Hauts du Crey : détermination des prix des parcelles à vendre**
- 2. Présentation du projet de micro crèche privée**
- 3. Projet d'aménagement Route de la Saline :**
  - \* projet immobilier
  - \* convention avec le Département pour les travaux d'aménagement du Carrefour Côté Fourg
- 4. Présentation du projet de passage souterrain sous la voie ferrée**
- 5. Approbation du Périmètre Délimité des Abords du clocher**
- 6. PLU : présentation du rapport final avec les personnes publiques associées suite à l'enquête publique**
- 7. Adhésion à l'AUDAB (agence d'urbanisme de Besançon)**
- 8. Questions diverses.**

Approbation du PV du conseil du 11 AVRIL 2017 par le conseil à l'unanimité

### 1. Lotissement Hauts du Crey : détermination des prix des parcelles à vendre

Démarrage des travaux de viabilisation de la tranche 3 le 19 juin 2017. La population municipale a déjà augmenté de 100 habitants avec les tranches 1 et 2, la vente du lot 27 est prévue le 6 juillet

Proposition de la commission pour le prix de vente des parcelles

Tranche	N° parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Sous-total surface par tranche (m <sup>2</sup> )	Prix de vente du terrain	Prix au m <sup>2</sup> (pour info)		
1	4	933	933	59 000 €	63 €		
2	31	713	1550	40 000 €	56 €		
	33	837		50 000 €	60 €		
3	42	790	10946	55 000 €	70 €		
	43	833		62 000 €	74 €		
	44	960		72 000 €	75 €		
	45	950		72 000 €	76 €		
	46	950		72 000 €	76 €		
	47	849		59 000 €	69 €		
	48	849		59 000 €	69 €		
	49	1060		75 000 €	71 €		
	50	540		38 000 €	70 €		
	51	570		39 000 €	68 €		
	52	570		39 000 €	68 €		
	4	53		560	1680	39 000 €	70 €
		54		809		52 000 €	64 €
55		656	39 000 €	59 €			
			<b>Total</b>	<b>921 000 €</b>			

Le conseil approuve à l'unanimité les tarifs pour les parcelles restants à vendre au lotissement et autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et notariés relatifs à ces ventes.

**Vote : POUR à l'UNANIMITE**

## **2. Présentation du projet de micro crèche privée**

En octobre, création de l'Entreprise "Les bouts d'choux". Le délai d'instruction du permis de construire est d'environ 5 mois pour un établissement recevant du public. Phase de travaux pendant l'hiver.

Ouverture prévue en avril 2018 pour une dizaine de places + 1 d'urgence.

Projet de bail commercial de 6 ans avec gratuité jusqu'à l'ouverture prévue en avril 2018 puis un loyer de 460 € par mois

**Vote : POUR à l'UNANIMITE**

## **3. Projet d'aménagement Route de la Saline :**

- Proposition de contacter l'EPF (Etablissement Public Foncier) de la Région Bourgogne Franche Comté dont la commune est adhérente par la CAGB pour estimer les couts d'un projet immobilier secteur local infirmières.

L'EPF pourrait se charger de la négociation et l'achat de terrains immobiliers pour le compte de la commune.

**Vote : POUR à l'UNANIMITE**

## **4. Convention avec le Département pour les travaux d'aménagement du Carrefour Côté Fourg**

- Carrefour RD101-105 : convention entre la commune et le département pour les travaux du carrefour  
Cout global : 64 800 € TTC dont 21 500 € à la charge du Département pour la réfection de voirie.

**Vote : POUR à l'UNANIMITE**

## **5. Présentation du projet de passage souterrain sous la voie ferrée**

Proposition de la SNCF pour réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un passage souterrain sous la voie ferrée Rue de la Gare pour un coût de 9 556€ HT.

Cette étude permettra un chiffrage opérationnel des travaux pour ensuite déposer des demandes de subventions à la SNCF, la Région et la CAGB.

Le conseil municipal approuve l'étude de faisabilité.

**Vote POUR à l'UNANIMITE**

## **6. Approbation du Périmètre Délimité des Abords du clocher - PDA -**

Le PDA sera approuvé en même temps que le PLU le 21 septembre 2017 par la CAGB qui est désormais compétente en la matière.

## **7. PLU : présentation du rapport final avec les personnes publiques associées suite à l'enquête publique**

Présentation en conseil du rapport final suite à l'enquête publique du PLU. et la réunion du 23 mai avec les personnes publiques associées sous l'égide de la CAGB.

## **8. Adhésion à l'AUDAB (agence d'urbanisme de Besançon)**

M. le Maire expose que, le Grand Besançon, le Département du Doubs et l'Etat ont initié la création de l'Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté sous forme d'Association. L'AudaB a pour objet la réalisation et le suivi de missions, permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion de projets engagés par ses membres en matière d'urbanisme, de planification, d'habitat, d'économie, d'infrastructures, de déplacements, de paysage, d'environnement, de patrimoine, de loisirs, du tourisme, de formation, de culture ainsi que dans les domaines sanitaires et sociaux.

Pour la commune de Byans sur Doubs qui souhaite devenir membre du collège de l'assemblée générale soit les membres adhérents après agrément, dit collège « partenariat ou territoire élargi », la cotisation annuelle est de 132.25€ (0.25€ par habitant). Cette cotisation peut être complétée par une subvention.

C'est dans ce contexte que M. le Maire propose donc que la commune de Byans sur Doubs adhère à l'AudaB et donc à son socle partenarial, c'est-à-dire les missions pluridisciplinaires du programme partenarial, pour lesquelles l'ensemble des membres est intéressé au même niveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- : - décide d'adhérer à l'AudaB, et à son programme partenarial de travail,
- désigne M. le Maire pour représenter la commune au sein de l'association.

**Vote POUR à l'UNANIMITE**

## **9. Questions diverses.**

- Diagnostic Eclairage Public : La CAGB a réalisé un diagnostic permettant de prévoir des travaux qui sont financés à 80 % par la communauté de communes pour le remplacement de luminaires  
Réunion de la commission prévue le 4 septembre à 18h30.
- Syndicat des eaux de BYANS : les 3 communes de Roset-Fluans, Villars st Georges et Byans, membres du syndicat et appartenant depuis janvier 2017 à la CAGB ont fait part unanimement de leur désir de quitter le syndicat au 1er janvier 2018, date de la prise de compétence "eau et assainissement" de la CAGB à la place des communes.  
La CAGB fera donc la demande de quitter le syndicat dès janvier 2018 pour une sortie effective en 2019.
- 14 JUILLET : repas en fin de journée et feux d'artifice
- MARDI DES RIVES prévu le 8 août à BYANS
- JAZZ à Byans le 2, 3 et 4 novembre
- Bibliothèque municipale : entre le 4 octobre 2016 et le 16 juin 2017, 2681 livres ont été empruntés par les scolaires dont 2026 de la bibliothèque "la Fontaine" et 655 de la Médiathèque du Doubs

Fin de la séance à 23h40